



# 2024-2025 NOUVELLES MODALITES POUR LE PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION ET DES VOYAGES SCOLAIRES

publié le 01/10/2024

Bonjour,

Au 1er janvier 2025, le collège va changer de logiciel de gestion financière. Cela va impacter les paiements de la demi-pension et les voyages de vos enfants.

Ainsi les prélèvements automatiques seront suspendus dès la rentrée de septembre et seront remplacés par la possibilité de paiement par carte bancaire sur le site ENT du collège (ENT 16). Cette possibilité vous permettra de payer votre facture au moment le plus opportun dans le trimestre.

La technique, très simple et sans frais pour vous, est décrite dans l'annexe ci jointe.

## Document joint



[dossier\\_04\\_-\\_restauration\\_scolaire\\_courrier\\_parents\\_paiements](#) (PDF de 1.3 Mo)



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.